

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE
Préavis ASIGOS n° 08-2024

Demandant un crédit CHF 336'000.- (TTC (hors subventions) pour la rénovation des installations sportives extérieures du collège de Jouxtens-Mézery

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission technique constituée de Nathan Vannay, Blaise Drayer et Sonja Aschwanden s'est réunie le 3 septembre 2024 avec des membres du comité directeur (CODIR) représenté par Madame la Municipale Rebecca Joly (Prilly) et Madame la Municipale Natahlie Schöni (Jouxtens) et Jennifer Dagon (Romanel). La commission remercie ces personnes pour les explications complémentaires et leurs réponses aux questions. La commission remercie Madame Schöni pour le préavis bien présenté contenant tous les détails nécessaires pour prendre une décision

Présentation de l'objet

Les infrastructures sportives extérieures du collège de Jouxtens-Mézery, construites il y a environ 30 ans, nécessitent une rénovation pour se conformer aux normes actuelles. Le terrain multisport en synthétique sera rénové avec un revêtement EPDM, et les paniers de basket seront ajustés pour mieux correspondre à l'âge des enfants. Le projet suit les directives cantonales et fédérales en matière d'installations sportives scolaires.

Ce préavis a donc pour objectif de demander au Conseil intercommunal de l'ASIGOS un crédit d'investissement pour la rénovation des infrastructures sportives extérieures du collège de Jouxtens-Mézery, notamment un terrain multisport et un terrain de football naturel. Ces infrastructures, situées à 200 mètres du collège, se trouvent dans une zone dédiée aux sports et loisirs. Un crédit d'étude de CHF 50'000.- a déjà permis de préciser le projet, et un crédit d'investissement de CHF 668'000.- pour les nouvelles infrastructures sera soumis au vote en octobre. Le projet inclut la rénovation des installations sportives scolaires, jugées obsolètes, afin de réduire les coûts en combinant les travaux. Le crédit demandé s'élève à CHF 336'000.- TTC, avec des subventions estimées à CHF 35'531.85, laissant **un montant net de CHF 300'242.19 à la charge de l'ASIGOS**. Ce crédit couvre les rénovations et les honoraires des partenaires impliqués dans le projet.

Discussion / Questions en présence du CODIR

Terrain multisport :

Actuellement considéré comme dangereux, notamment en raison de son sol inadéquat pour une pratique sportive sécurisée. De plus, le terrain est entouré de barrières en bois, ce qui ne correspond plus aux standards actuels des infrastructures sportives.

Les infrastructures sportives doivent respecter les directives du canton de Vaud. En particulier, selon le SEPS, certaines installations comme le terrain multisport sont obligatoires pour les écoles primaires (1-6P). D'autres aménagements, comme l'aire gazonnée pour les classes 8-14, sont facultatifs mais recommandés. Une question clé est de savoir si ces espaces seront suffisants pour les besoins futurs, en particulier en cas d'augmentation du nombre d'élèves.

La taille des infrastructures doit répondre aux besoins scolaires actuels et futurs, notamment dans le cadre de rénovations obligatoires.

En termes de prévisions, l'école devrait accueillir 6 classes d'ici 2032 (actuellement 4 classes permanentes et 2 temporaires). Si le nombre de classes dépasse 8, l'espace disponible pour les terrains pourrait être insuffisant, laissant une marge pour deux classes supplémentaires. Chaque classe devrait disposer de 3 périodes de sport par semaine.

Au niveau de la mobilité et de la sécurité une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h, en particulier aux heures de forte fréquentation (horaires de la déchèterie) sont en discussion.

Le parc sportif seraient accessibles à tous les habitants, les sociétés et les écoles.

La votation du conseil communale à Jouxtens-Mézery est prévue le 8 octobre 2024.

Délibérations et vœux

Le projet d'aménagement sportif à Jouxtens-Mézery est ambitieux et vise à renforcer la cohésion sociale à travers des infrastructures modernes et accessibles.

La commission subsiste une interrogation au sein de la commission concernant la cohérence de la propriété des terrains et des bâtiments. L'ASIGOS n'est pas propriétaire de la salle de Gym à Jouxtens-Mézery (Propriété communale) mais du terrain des sports ce qui semble paradoxal. Néanmoins, la commission technique juge que cette configuration est sensée, tout en reconnaissant que le regroupement de la salle de gym au sein de l'ASIGOS pourrait également être justifié.

Vote final et conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission technique **accepte à l'unanimité le préavis n°08-2024** et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le Préavis intercommunal N°08-2024,
- Oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter un crédit de 336'000 CHF pour la rénovation rénover des installations sportives extérieures du collège de Jouxtens-Mézery.

Jouxtens, le 12 septembre 2024

Le rapporteur :

Sonja Aschwanden
Présidente

Les autres membres :

